



## Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Ministères de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation - Logement - Transports - Ruralité - Ville  
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

SNPTAS CGT - Plot I - 30 Passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE Cedex - Mail : [snptas.free-cgt.syndicats@developpement-durable.gouv.fr](mailto:snptas.free-cgt.syndicats@developpement-durable.gouv.fr)

La Défense, le 29 août 2025

Monsieur François REBSAMEN  
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la  
Décentralisation

Copie à :  
Monsieur Guillaume LEFORESTIER  
Secrétaire général des ministères des territoires,  
de l'écologie et du logement

Monsieur le Ministre,

Les annonces budgétaires du Premier Ministre durant l'été pour l'année 2026 et les années suivantes portent sur plus de 40 milliards d'euros d'économies au titre de prochaines lois de finance et de financement de la sécurité sociale. Force est de constater que le budget du pôle ministériel de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation subit d'ores et déjà des gels de crédits au titre de 2025, alors que la loi de finance validait déjà des budgets en baisse, après des années de réductions des effectifs, des moyens et de blocage des salaires.

L'annonce d'une potentielle année blanche pour les agents publics en matière de rémunération, alors même que les salaires des fonctionnaires ont baissé de 23 % depuis 20 ans (en euros constants) est inacceptable !

En outre depuis la loi du 13 août 2019 de transformation de la fonction publique, les modalités d'attribution des primes, de mutations et de promotions, ainsi que les montants prélevés sur les salaires de cotisations de la complémentaire santé obligatoire sont opaques au sein du pôle ministériel.

Dans ce contexte nous constatons votre refus d'apporter des réponses aux revendications suivantes :

- Mise en place d'une politique écologique ambitieuse préservant l'environnement, la biodiversité et la santé humaine ainsi que des effectifs avec des budgets à la hauteur des ambitions affichées ;
- Arrêt des suppressions d'emplois, définition d'un plan pluriannuel de recrutement, titularisation des agents non titulaires dont le nombre ne cesse d'augmenter;
- Revalorisation du point d'indice et intégration des primes dans le salaire ;
- Mise en place d'une vraie transparence sur les processus de calcul des primes ;

- Retour à une vraie transparence sur les processus de mutation et de promotion ;
- Mise en place de la transparence sur le calcul des montants retenus sur les salaires des personnels prélevés au titre des cotisations de l'assurance santé complémentaire obligatoire ;
- Maintien de la prise en charge de l'assurance santé complémentaire pour les retraités ;
- Mise en place à l'échelle du pôle ministériel d'un contrat de prévoyance collectif ayant un vrai intérêt économique pour les agents en lieu et place du dispositif optionnel actuel très coûteux pour les personnels ;
- L'amélioration des droits des personnels tant actifs que retraités au titre des systèmes de sécurité et de protection sociales dans leurs dimensions obligatoire et complémentaires, des politiques d'action sociale, ;
- Amélioration réelle de l'action sociale en direction des personnels actifs et retraités avec des moyens budgétaires complémentaires.

C'est pourquoi le SNPTAS CGT dépose un préavis de grève sur la période débutant le 10 septembre 2025 et ce jusqu'au 30 septembre 2025. Le présent courrier vaut préavis de grève pour l'ensemble des personnels des DREAL, des DEAL, des DIRM et de la DMLC, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval des dates du 10 au 30 septembre 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général du SNPTAS CGT

  
Thierry Pialla